

## Entrée en vigueur de lois

---

Gouvernement du Québec

### Décret 1472-2022, 3 août 2022

#### **Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef (2020, chapitre 20)**

#### **— Entrée en vigueur de la Loi**

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef

ATTENDU QUE la Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef (2020, chapitre 20) a été sanctionnée le 22 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'article 49 de cette loi prévoit que les dispositions de celle-ci entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 1<sup>er</sup> novembre 2022 la date de l'entrée en vigueur des dispositions de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité publique :

QUE soit fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2022 la date de l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef (2020, chapitre 20).

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

78179